

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00435 Numéro SIREN : 821 654 472 Nom ou dénomination : 53-42

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 2911

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SCP MATHOT - LACROIX
21 rue des Molettes
Parc d'Activité du Chevalement
59286 Roost-Warendin

V/REF :
N/REF : 2016 B 435 / 2019-B-2911

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 22/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

53-42
Société par actions simplifiée
14 rue de l'Egalité
59247 Féchain

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2911 le 30/07/2019
R.C.S. DOUAI 821 654 472 (2016 B 435)

Fait à DOUAI le 30/07/2019,
Le Greffier

- P071-MUSS
30 JUL. 2019

1613435
B 2311

53-42 SAS

14 RUE DE L'EGALITE
59247 FECHAIN

COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉ AU 31/12/2018

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexes aux comptes annuels	11
<i>PREAMBULE</i>	11
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	11
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	11
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</i>	11
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	12
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	13
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	14
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	16
<i>COMPTE RENDU DES TRAVAUX</i>	17
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	18
Resultat SIG	19
TableauFinancement	20

Bilan et Resultat

53-42 SAS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		3 610 140	47 623	3 562 517	88,50	3 499 000	97,36
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		3 610 140	47 623	3 562 517	88,50	3 499 000	97,36
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		89 230		89 230	2,22		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres						20 893	0,58
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		360 748		360 748	8,96	57 846	1,61
Charges constatées d'avance		12 930		12 930	0,32	15 537	0,43
TOTAL (II)		462 908		462 908	11,50	94 276	2,62
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		4 073 048	47 623	4 025 425	100,00	3 593 276	100,00

53-42 SAS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	50 002	1,24	50 002	1,39
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation	56 316	1,40	36 079	1,00
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 069 998	26,56	685 500	19,08
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	701 773	17,43	404 734	11,26
Subventions d'investissement	1 696	0,04		
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	1 879 784	46,70	1 176 315	32,74
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 097 456	52,11	2 411 007	67,10
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	45 397	1,13		
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	2 788	0,07	2 977	0,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices			2 976	0,08
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	2 145 641	53,30	2 416 961	67,26
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 025 425	100,00	3 593 276	100,00

53-42 SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			7 977		6 853		1 124		16,40	
Impôts, taxes et versements assimilés			185		228		-43		-18,85	
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges										
Total des charges d'exploitation (II)			8 162		7 082		1 080		15,25	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 162		-7 082		-1 080		-15,24	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			765 000		430 000		335 000		77,91	
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			765 000		430 000		335 000		77,91	
Dotations financières aux amortissements et provisions			47 623				47 623		N/S	
Intérêts et charges assimilées			28 686		36 101		-7 415		-20,53	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			76 309		36 101		40 208		111,38	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			688 691		393 899		294 792		74,84	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			680 529		386 817		293 712		75,93	

53-42 SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 696		1 696	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 696		1 696	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 696		-1 696	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-22 940	-17 917	-5 023	-28.02
Total des Produits (I+III+V+VII)	765 000	430 000	335 000	77.91
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	63 227	25 266	37 961	150.25
RÉSULTAT NET	701 773	404 734	297 039	73.39
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

53-42 SAS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	3 610 140	47 623	3 562 517	88,50	3 499 000	97,38
26100000 TITRES INTERSEAL	3 499 000		3 499 000	86,92	3 499 000	97,38
26100020 TITRE FLUORMAT	111 140		111 140	2,76		
29610000 PROV.DEPR.TITRES PAR		47 623	-47 623	-1,17		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	3 610 140	47 623	3 562 517	88,50	3 499 000	97,38
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	89 230		89 230	2,22		
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFI	89 230		89 230	2,22		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres					20 893	0,58
45100000 C/C INTERSEAL					20 893	0,58
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	360 748		360 748	8,96	57 846	1,61
51211000 BCMNE	602		602	0,01	495	0,01
51212000 CREDIT AGRICOLE	360 146		360 146	8,95	57 351	1,60
Charges constatées d'avance	12 930		12 930	0,32	15 537	0,43
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AV	12 930		12 930	0,32	15 537	0,43

53-42 SAS**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL (II)		462 908		462 908	11,50	94 276	2,62
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		4 073 048	47 623	4 025 425	100,00	3 593 276	100,00

53-42 SAS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	50 002	1,24	50 002	1,39
10100000 Capital	50 002	1,24	50 002	1,39
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	56 316	1,40	36 079	1,00
10611000 RESERVE LEGALE PROP.	56 316	1,40	36 079	1,00
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 069 998	26,58	685 500	19,08
10680000 AUTRES RESERVES	1 069 998	26,58	685 500	19,08
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	701 773	17,43	404 734	11,26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	1 696	0,04		
14500000 AMORTISSEMENT DEROGA	1 696	0,04		
TOTAL (I)	1 879 784	46,70	1 176 315	32,74
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 097 456	52,11	2 411 007	67,10
16400001 EMPRUNT 1 400K CREDIT AGRICOLE	1 000 000	24,84	1 200 000	33,40
16400002 EMPRUNT 1 400K BCMNE	1 009 410	25,08	1 205 628	33,55
16400030 Emprunt 100 000 CANDF	83 333	2,07		
16884000 INT.COURUS/EMPRUNT E	4 713	0,12	5 379	0,15
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	45 397	1,13		
45100000 C/C INTERSEAL	45 397	1,13		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 788	0,07	2 977	0,08
40100000 FOURNISSEURS	988	0,02	1 177	0,03
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR	1 800	0,04	1 800	0,05
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices			2 976	0,08
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFI			2 976	0,08
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				

53-42 SAS**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	2 145 641	53,30	2 416 961	67,26
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 025 425	100,00	3 593 276	100,00

53-42 SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT					Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			7 977		6 853		1 124	16,40
61600000 COTISATION HOMME CLES			488		488			0,00
62260000 HONORAIRES			3 327		3 727		-400	-10,72
62700000 SERVICES BANCAIRES			1 556		35		1 521	N/S
62720000 COMMISSIONS/EMPRUNT			2 607		2 603		4	0,15
Impôts, taxes et versements assimilés			185		228		-43	-18,85
63510000 CET			185		183		2	1,09
63540000 DROITS D'ENREGIST.&T					45		-45	-100,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			8 162		7 082		1 080	15,25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 162		-7 082		-1 080	-15,24
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			765 000		430 000		335 000	77,91
76100000 Produits de participations			765 000		430 000		335 000	77,91
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			765 000		430 000		335 000	77,91
Dotations financières aux amortissements et provisions			47 623				47 623	N/S
68662000 DOT.PROV.IMMO.FINANC			47 623				47 623	N/S
Intérêts et charges assimilés			28 686		36 101		-7 415	-20,53
66116000 INTERETS EMPRUNTS &D			28 686		36 101		-7 415	-20,53
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								

53-42 SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges financières (VI)	76 309	36 101	40 208	111,38
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	688 691	393 899	294 792	74,84
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	680 529	386 817	293 712	75,93
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 696		1 696	N/S
68725000 DOT. AMORT. DEROGATOIR	1 696		1 696	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 696		1 696	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 696		-1 696	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-22 940	-17 917	-5 023	-28,02
69810000 INTEGRATION FISCALE-CHARGES	334 913	307 476	27 437	8,92
69890000 INTEGRATION FISCALE-PRODUITS	-357 853	-325 393	-32 460	-9,97
Total des Produits (I+III+V+VII)	765 000	430 000	335 000	77,91
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	63 227	25 266	37 961	150,25
RÉSULTAT NET	701 773	404 734	297 039	73,39
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 025 424,80 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 701 773,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

le 1er janvier 2017, la décision d'opter pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts est effective.

La société a pris une participation à hauteur de 100% du capital de la SARL FLUORMAT le 27 mars 2018. elle intégrera le groupe au 1er janvier 2019.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 610 140 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 499 000	111 140		3 610 140
TOTAL	3 499 000	111 140		3 610 140

Amortissements et provisions d'actif = 47 623 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		47 623		47 623
TOTAL		47 623		47 623

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TOTAL				

Etat des créances = 102 160 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	102 160	102 160	
TOTAL	102 160	102 160	

Charges constatées d'avance = 12 930 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 50 002 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	50002	1,00	50 002
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	50002	1,00	50 002

Provisions = 1 696 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées		1 696			1 696
Provisions pour risques &					
TOTAL		1 696			1 696

Etat des dettes = 2 145 641 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 097 456	419 462	1 677 994	
Dettes financières diverses	45 397	45 397		
Fournisseurs	2 788	2 788		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 145 641	467 647	1 677 994	

Charges à payer par postes du bilan = 6 513 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	4 713
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 800
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	6 513

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -22 940 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-8 162		-8 162
Résultat financier	688 691	-18 646	707 337
Résultat exceptionnel	-1 696		-1 696
Participation des salariés			
TOTAL	678 833	-22 940	701 773

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	701 773
Impôts sur les bénéfices	-22 940
Résultat comptable avant impôts	678 833
Variation des prov. Réglementées	1 696
Résultat hors impôts et dérogatoire	680 529

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

Nantissement des 1 000 parts de la SARL INTERSEAL, cette garantie est consentie à hauteur de 2 800 000 euros correspondant aux prêts accordés par la BCMNE et le CAMNDF.

Un engagement de non distribution de bénéfices a été pris jusqu'à parfait remboursement des sommes dues.

Annexes aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 12 930 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	12 930
TOTAL	12 930

Charges à payer = 6 513 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int.courus/emprunt e(16884000)	4 713
TOTAL	4 713

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(40810000)	1 800
TOTAL	1 800

Annexes aux comptes annuels (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet SOFEG, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 53-42 SAS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	4 025 425
Chiffre d'affaires hors taxes	
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	701 773

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOFEG
Fait à Caluire le 30/04/2019

J.MURAT
Expert-comptable

P.LE COGUIC
Responsable dossier

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
sarl Interseal	150 000	2 751 722	100	3 499 000	3 499 000	45 397		5 314 785	908 131	750 000
sarl Fluormat	20 000	17 988	100	100 000	52 377			43 342	17 988	15 000
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Resultat SIG

53-42 SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Ventes de marchandises				
<i>Ventes de marchandises</i>				
Production vendue				
Prestations de services				
Produits des activités annexes				
Production stockée				
Production immobilisée				
<i>Production</i>				
<i>Production de l'exercice</i>				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
<i>Consommation de marchandises</i>				
Achats de Matières premières & autres approvisionnements				
Variation de stock de matières premières				
<i>Consommation de matières premières</i>				
Sous traitance directe				
<i>Marge brute</i>				
Matières consommables				
Services extérieurs	488	488		0,00
Autres Services extérieurs	7 489	6 365	1 124	17,66
<i>Total</i>	7 977	6 853	1 124	16,40
<i>Valeur ajoutée produite</i>	-7 977	-6 853	-1 124	-16,39
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et versements assimilés	185	228	-43	-18,85
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	-8 162	-7 082	-1 080	-15,24
Reprises / charges - transfert				
Autres produits				
Amortissements et provisions				
Autres charges				
<i>Total</i>	-8 162	-7 082	-1 080	-15,24
<i>Résultat d'exploitation</i>	-8 162	-7 082	-1 080	-15,24
Opérations en commun				
Produits financiers	765 000	430 000	335 000	77,91
Charges financières	76 309	36 101	40 208	111,38
<i>Résultat financier</i>	688 691	393 899	294 792	74,84
<i>Résultat courant avant impôts</i>	680 529	386 817	293 712	75,93
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	1 696		1 696	N/S
<i>Résultat exceptionnel</i>	-1 696		-1 696	N/S
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	-22 940	-17 917	-5 023	-28,02
<i>Résultat de l'exercice</i>	701 773	404 734	297 039	73,39

TableauFinancement

53-42 SAS

Tableau de financement

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice préc. 31/12/2017 (12 mois)
Ressources durables		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	751 092	404 734
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation de capital et apports		
Augmentation des autres capitaux propres		
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé		
Prix de cession des immobilisations incorporelles		
Prix de cession des immobilisations corporelles		
Prix de cession des immobilisations financières		
Remboursement de prêts, dépôts et créances immobilisées		
Augmentation des dettes financières	90 365	-89 872
Total des ressources (I)	841 457	314 862
Emplois stables		
Diminution des capitaux propres		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
Réduction de capital, autres distributions		
Réductions des autres capitaux propres		
Acquisitions d'éléments d'actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Octroi de prêts, dépôts et créances immobilisées		
Remboursement des dettes financières	336 960	325 393
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des emplois (II)	448 100	325 393
Variation du fonds de roulement net global		
Ressources nettes de fonds permanents (I-II)	393 357	
Emplois nets de fonds permanents (II-I)		10 531
Valeur du fonds de roulement à la clôture	455 408	62 050

53-42 SAS

Tableau de financement

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	Besoins	Dégagement	Exercice clos le 31/12/2018 Solde	Exercice préc. 31/12/2017 Solde N-1
Variations d'exploitation				
<i>Variations des actifs d'exploitation</i>				
Stocks de matières et approvisionnements nets				
En-cours et produits finis nets				
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés nets				
Provisions pour dépréciation des clients douteux				
Autres créances d'exploitation (hors charges à répartir)	86 623		-86 623	2 603
Variation des comptes courants débiteurs				
<i>Variations des dettes d'exploitation</i>				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190		-190	450
Autres dettes d'exploitation	3 642		-3 642	361
Totaux d'exploitation	90 455		-90 455	3 414
<i>Variation nette d'exploitation (A)</i>	90 455		-90 455	3 414
<i>Variation hors exploitation</i>				
Variation des autres débiteurs				
Variation des autres créditeurs				
Totaux hors exploitation				
<i>Variation nette hors exploitation (B)</i>				
Besoin de l'exercice en fonds de roulement			-90 455	
Dégagement de l'exercice en fonds de roulement				3 414
<i>Variation de trésorerie</i>				
Variation des disponibilités	302 902		-302 902	7 117
Variation des concours bancaires				
Totaux de trésorerie	302 902		-302 902	7 117
<i>Variation nette de trésorerie (C)</i>	302 902		-302 902	7 117
<i>Variation du fonds de roulement net global</i>				
Emploi net			393 357	
Ressource nette				10 531

Présenté en Euros

Page 22



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Toujours à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
53-42 SAS 14 RUE DE L'EGALITE 59247 FECHAIN			
SIRET	8 2 1 6 5 4 4 7 0 0 0 1 7	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	567 586	Bénéfice imposable à 28%	500 000	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%
	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES AUX LIÈGES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
--	--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOFEG 3 Rue de Mailly 69300 Caluire Tél: 0472106767	
CGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 30042019 Lieu: FECHAIN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président CHRISTOPHE LEGRAND
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CRÉANCES IMPUTABLES



(1)

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : 53-42 SAS

N° SIRET 82165447200017

Adresse du service des impôts des entreprises
où est déposée la déclaration de résultats :

SIE DE DOUAI
195 RUE DE ROUBAIX
59500 DOUAI

Exercice ouvert le : 01012018

clos le : 31122018

Néant * ☐

SIREN et Dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	CICE	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôts Mécanat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Crédit d'impôt apprentissage	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
							Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8	9
SARL INTERSEAL	81 837	34 840						
TOTAL	81 837	34 840						
	LA	LO	LI	LH	LJ	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SARL INTERSEAL	116 677		
TOTAL	116 677		
	LK	LM	LN

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : 53-42 SAS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE DE DOUAI

195 RUE DE ROUBAIX

59500 DOUAI

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG-SD)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I - a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I - a *sexies*-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I - a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : 53-42 SAS

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

(Résultat d'ensemble)

la déclaration de résultats : SIE DE DOUAI

195 RUE DE ROUBAIX

SIRET Société intégrée : 82165447200017

59500 DOUAI

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	CB
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)		CE
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF	CG
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH	CJ
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM	CN
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)		CO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU	DV
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽²⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR	CS
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT	
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU	
Autres régularisations (à détailler)	CV	CW
TOTAL	CX	CY
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	DA

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

- (1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : 53-42 SAS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE DE DOUAI 195 RUE DE ROUBAIX 59500 DOUAI

SIRET Société intégrée : 82165447200017

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒ X
(résultat d'ensemble)

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL		FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %						
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	53-42 SAS																
SIREN de la société mère :	8	2	1	6	5	4	4	7	2								
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																	
SIREN de la société intégrée :																	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE DE DOUAI 195 RUE DE ROUBAIX 59500 DOUAI																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	1	8	clos le :	3	1	1	2	2	0	1	8
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE									Montants rapportés au résultat d'ensemble				Montants déduits du résultat d'ensemble				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²													MB				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)									MC				MD				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)									MI								
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)									MJ				MK				
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)									ML				MO				
TOTAL									MP				MQ				

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉS ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société-mère	53-42 SAS																
SIREN de la société-mère	8	2	1	6	5	4	4	7	2								
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble des résultats	SIE DE DOUAI 195 RUE DE ROUBAIX 59500 DOUAI																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	1	8	clos le :	3	1	1	2	2	0	1	8

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)
NO	NP	NQ	NR	NS

Plus ou moins-values non encore imposées (4)							
NT							
Plus-values				Moins-values			
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

- (1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOIS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n° 250.
- (2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.
- (3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI.
- (4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : 53-42 SAS

N° SIRET 82165447200017

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE DE DOUAI
195 RUE DE ROUBAIX
59500 DOUAI

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Néant ☐ *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE				
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées			HV	5 314 785
Plus-values à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutrialisées			HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B A1 alinéa 6 du CGI)			HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI			HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe			HZ	
Déduction des intérêts différés au titre de la sous-capitalisation (CGI, art. 223 B alinéa 17 du CGI)			HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice		HB	1 105 706
	Déficit		HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble			HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *			HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice		HK	1 105 706
	Déficit		HL	

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Sociétés de Commissariat aux Comptes



DANIEL MOUY

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire Réviseur d'Entreprises

SAS 53-42

14 rue de l'Egalité
59247 FECHAIN

Le 12 juin 2019

Rapport spécial
Exercice clôturé le 31/12/2018

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les dispositions du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux dispositions du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1-Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés, au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions du Code de commerce.

2-Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application des dispositions du Code de commerce, nous n'avons pas été informés de l'éventuelle poursuite, au cours de l'exercice écoulé, de l'exécution des conventions et engagements, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs.

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 euros
49, Boulevard Jeanne d'Arc - BP 60058 - 59501 DOUAI CEDEX
☎ 03 27 957 957 – Fax 03 27 957 950
Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr
R.C.S DOUAI B 497 654 897

**Französisch - Belgisches (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : <u>53-42 SAS</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	1 696	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	1 696	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 696)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	(22 940)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	765 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	63 227
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	701 773
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG		
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP		
		- Crédit-bail immobilier							HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	765 000	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HK		
(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
(9)	Dont transferts de charges								A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires		A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N		
DOT AMORT DEROGATOIRE								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
								1 695			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Annexe (article 33 A
du Code de Commerce)

de l'entreprise :

53-42 SAS

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL	
Production stockée *						FM	
Production immobilisée *						FN	
Subventions d'exploitation						FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
Autres produits (1) (11)						FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	7 977
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	185
Salaires et traitements *						FY	
Charges sociales (10)						FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	
		- dotations aux provisions				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)						GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 162
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(8 162)
Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
Produits financiers de participations (5)						GJ	765 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
Différences positives de change						GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	765 000
Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	47 623
Intérêts et charges assimilés (6)						GR	28 686
Différences négatives de change						GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	76 309
RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	688 691
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	680 529

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans le mode n° 2052.

Désignation de l'entreprise 53-42 SAS

Néant ☐

Exercice N

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 002...)	DA	50 002
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	56 316
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 069 998
Report à nouveau	DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	701 773
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	1 696
TOTAL (I)	DL	1 879 784
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 097 456
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	45 397
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 788
Dettes fiscales et sociales	DY	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	
Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	2 145 641
Ecart de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 025 425
Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
Écart de réévaluation libre	ID	
Réserve de réévaluation (1976)	IE	
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	467 647
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 20

DANIEL MOUY
Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
M. Jeanne d'Arc 59608 DOUAI BP 58
49 Boulevard 03 27 957 957

Désignation de l'entreprise : 53-42 SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 14 RUE DE L'EGALITE 59247 FECHAIN Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET *

8	2	1	6	5	4	4	7	2	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant ☐

		Exercice N des 16		
		3111121210118		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (1)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	ACTIF CIRCULANT	Autres participations	CU	3 610 140
Créances rattachées à des participations		BB	47 623	
Autres titres immobilisés		BD	3 562 517	
Prêts		BF		
Autres immobilisations financières *		BH		
TOTAL (II)		BJ	3 610 140	
ACTIF CIRCULANT		Matières premières, approvisionnements	BL	47 623
		En cours de production de biens	BN	3 562 517
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	
		Autres créances (3)	BZ	89 230
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		
	Disponibilités	CF	360 748	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 930	
	TOTAL (III)	CJ	462 908	
	ACTIF CIRCULANT	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 073 048	

1A	47 623	4 025 425
----	--------	-----------

Microcrus : (1) Dont droit au bail :		R Part à moins d'un an des immobilisations financières autres :		CP	(2) Part à plus d'un an :		CR
Classe de réserve de précaution :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DANIEL MOUY

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du Règlement (UE) n° 537 / 2014, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une certification avec réserve ou un refus de certifier. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport.
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, et évaluons si les comptes annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui porte notamment sur l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans ce rapport figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie. Le cas échéant, nous discutons avec le comité d'audit les risques pesant sur notre indépendance et les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques.

Pour AUDIT GAYANT

DANIEL MOUY

Commissaire aux Comptes

DANIEL MOUY

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le traitement comptable des différents événements modifiant la structure de la société a été correctement effectué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée en première partie.

4. Vérifications du rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

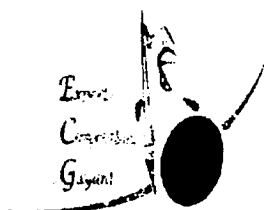
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettra de toujours détecter une anomalie significative qui existerait. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Sociétés de Commissariat aux Comptes



DANIEL MOUY

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire Réviseur d'Entreprises

Aux Associés

SAS 53-42

14 rue de l'Egalité

59247 FECHAIN

Le 12 juin 2019

Rapport général

Exercice clôturé le 31/12/2018

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 53-42 relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces textes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services autres que la certification des comptes interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537 / 2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 euros

49, Boulevard Jeanne d'Arc - BP 60058 - 59501 DOUAI CEDEX

☎ 03 27 957 957 – Fax 03 27 957 950

Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr

R.C.S DOUAI B 497 654 897

Expert.

Comptables

Guyane

DANIEL MOUY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT DE JUSTICE INSCIT PRES LA COUR D'APPEL

danielmouy@orange.fr

53-42
14 rue de l'Egalité
59247 FECHAIN
Capital social : 50 002,00 €
RCS DOUAI 821 654 472

Exercice clôturé le 31/12/2018

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIT GAYANT SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
49 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI
DANIEL MOUY- EXPERT COMPTABLE-COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT DE JUSTICE INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL DE DOUAI
danielmouy@orange.fr

Exemplaire Avocat

SAS 53-42
14, rue de l'Egalité
59247 FECHAIN

AUDIT GAYANT
Société de commissariat aux comptes
Monsieur Daniel MOUY
49, boulevard Jeanne d'Arc
59500 DOUAI

Le 11 juin 2019

Lettre d'affirmation
Exercice clos le 31/12/2018

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société afférents à l'exercice clos le 31/12/2018.

Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 1 879 784 euros pour un résultat comptable de 701 773 euros, et un total bilan de 4 025 425 euros.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

A. Comptes annuels

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.

2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société.

2-1 Cycle trésorerie

Des sécurités sont mises en place pour éviter tous les risques de détournement spécialement en ce qui concerne les accès aux codes bancaires permettant d'effectuer les virements.

2-2 Contrôle de la comptabilité fournisseurs

Des circularisations régulières sont opérées auprès de nos fournisseurs pour éviter tout risque de paiement au profit de tiers non référencés.

2-3 Cycle ventes

Des procédures existent au sein de l'entreprise pour s'assurer de la vraisemblance du chiffre d'affaires et pour opérer tout contrôle sur les factures émises et les engagements contractuellement opérés.

3. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

4. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de la société, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

B. Conventions réglementées

Nous vous confirmons ci-dessous l'existence d'une convention réglementée pour laquelle il vous appartient de reprendre les chiffres suivants :

Convention d'intégration fiscale formalisée le 27 avril 2017 pour une durée de 5 ans entre :

- La société redevable de l'impôt : SAS 53-42
- La société intégrée fiscalement : SARL INTERSEAL

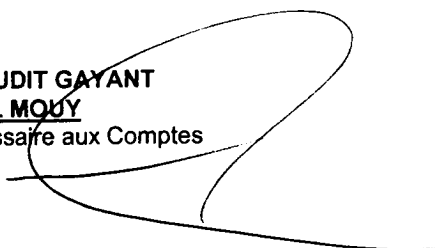
Le Président
M. LEGRAND Christophe

DANIEL MOUY

Cependant, nous avons eu connaissance de la poursuite des effets juridiques d'une convention dénommée convention d'intégration fiscale qui a été conclue pour une durée de 5 ans formalisée le 27 avril 2017 :

- Société redevable de l'impôt : SAS 53-42
- Société intégrée fiscalement : SARL INTERSEAL, immatriculée au RCS de DOUAI sous le numéro 383 572 625 et située à FECHAIN (59247) 14, rue de l'Egalité.

Pour AUDIT GAYANT
DANIEL MOUY
Commissaire aux Comptes



SAS 53-42
au capital de 50.002 €
14 rue de l'Egalité
59247 FECHAIN
RCS Douai 821 654 472

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE 28 JUIN A 17 H,

Les associés de la SAS 53-42, société par actions simplifiée au capital de 50.002 €, immatriculée au RCS de DOUAI sous le n°821 654 472, se sont réunis au siège de la société sis 14 rue de l'Egalité à FECHAIN, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe LEGRAND, Président.

Le président de séance constate que les associés sont présents :

- Monsieur Christophe LEGRAND,
- Monsieur Jérôme LERICHE,
- La société civile "SC 53", au capital de 33.500 €, immatriculée au RCS de DOUAI sous le n°821 435 914, ayant son siège 9 rue Sorel, 59159 NOYELLES SUR ESCAUT, représentée par son gérant, Monsieur Christophe LEGRAND,
- La société civile "SC LERICHE", au capital de 16.500 €, immatriculée au RCS de DOUAI sous le n°821 434 735, ayant son siège 33 bis avenue Jules Guesde, 59292 SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI, représentée par son gérant, Monsieur Jérôme LERICHE.

Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'assemblée générale des associés de la SAS 53-42.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social de la société dans les délais prévus par ledit article.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des projets de résolutions soumis au vote de l'assemblée,
- le rapport du commissaire aux comptes.

Le président déclare que toutes les formalités requises à la convocation ont été respectées et que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

La discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement au vote les résolutions suivantes:

▣ **Première résolution :**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, le rapport du commissaire aux comptes, l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne au président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

▣ **Deuxième résolution :**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

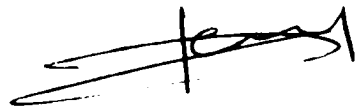
En conséquence, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 701.773 € est intégralement affecté au compte autre réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les associés présents.

Monsieur Christophe LEGRAND



Monsieur Jérôme LERICHE

